



JUILLET 2024

INFORMATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 - Site Cœur Immaculé de Marie

A conserver pour application tout au long de l'année.
Pour plus d'informations générales ou particulières (menus, calendrier, autres infos, ...), consulter régulièrement le site de l'établissement sur www.saintriquier.com et le site « ecole directe » sur www.ecoledirecte.com

Le secrétariat de l'école sera ouvert de 8h à 12h uniquement le jeudi et le vendredi à compter du 2 septembre 2024.

01. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

La fiche nominative appelée « Fiche de renseignements » est à retourner à l'enseignante le jour de la rentrée.



Certains éléments en notre possession y sont déjà inscrits. Nous vous demandons de les vérifier, de corriger les éventuelles erreurs, et de compléter les éléments non renseignés, le tout au stylo rouge. ATTENTION : De nombreuses informations transitant désormais par Internet, il est important que vous nous donniez précisément **une adresse mail parfaitement lisible.**

02. RENTREE

Du CP au CM2 : le lundi 2 septembre 2024 à 9h00

En maternelle :

Afin d'encore mieux s'adapter aux besoins des élèves lors d'une rentrée scolaire, la rentrée des élèves de maternelle se fera en 2 temps.

1^{er} temps : accueil par 1/2 classe

⇒ **le lundi 2 septembre 2024 à 08h30** : tous les élèves de grande section, les élèves de toute petite section et de petite section dont l'initiale du nom de famille est comprise entre A et F

⇒ **le mardi 3 septembre 2024 à 08h30** : tous les élèves de moyenne section, les élèves de toute petite section et de petite section dont l'initiale du nom de famille est comprise entre G et Z

2^{ème} temps : rentrée le jeudi 5 septembre aux horaires habituels pour tous.

La cantine et la garderie du soir fonctionneront dès le 1^{er} jour, **l'étude surveillée débutera le jeudi 5 septembre.**

Photos des élèves :

Le 6 septembre, il sera procédé à la photographie individuelle des élèves.

03. PRE-RENTREE des TOUT PETITS ET PETITS: le vendredi 30 août 2024

Pour permettre un premier contact, les enseignantes seront dans leur classe le **vendredi 30 août 2024** et pourront vous recevoir avec votre enfant entre **15h30 et 16h30**. Pour les enfants nés en 2022, **il est important de venir ce jour-là même s'ils n'effectueront leur véritable rentrée qu'en novembre ou en janvier.**

04. VACANCES

Vacances de la Toussaint: du vendredi 18 Octobre 2024 (après les cours) au Lundi 4 Novembre 2024.

Vacances de Noël : du Vendredi 20 Décembre 2024 (après les cours) au lundi 6 Janvier 2025.

Vacances d'Hiver : du Vendredi 7 Février 2025 (après les cours) au Lundi 24 Février 2025

Vacances de Pâques: du Vendredi 4 Avril 2025 (après les cours) au Mardi 22 Avril 2025.

Pont de l'Ascension : du mercredi 28 mai inclus au lundi 2 juin 2025.

05. REUNIONS DE PARENTS

Nous vous transmettons dès aujourd'hui les dates des réunions de parents (horaire unique : **17H00**). Cette première **rencontre** est très importante puisqu'elle permettra à l'enseignant de votre enfant de vous préciser les objectifs, l'organisation et les exigences de sa classe. Vous pourrez, bien sûr, poser toutes les questions nécessaires afin que cette année scolaire se passe dans la meilleure collaboration possible. Au cours de cette rencontre il sera également procédé à **l'élection d'un parent correspondant de la classe. Cette réunion se fait sans les enfants.**

Maternelles : mardi 10 septembre

CE2 : vendredi 6 septembre

CP : Mardi 17 septembre

CM1 : lundi 9 septembre

CE1 : lundi 16 septembre

CM2 : jeudi 5 septembre

06. ORGANISATION DE LA SEMAINES ET HORAIRES

▮ **Les heures de classe** se déroulent **sur 4 jours** avec les horaires indiqués ci-dessous.

▮ **Les « Activités pédagogiques complémentaires » (APC)** auprès des élèves ont lieu après la classe de la Moyenne Section au CM2.

Secrétariat : ouvert de 8 h 00 à 12 h 00 jeudi et vendredi.

Horaires de classe :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Maternelles : 8h30 à 11h40 et 13h25 à 16h30.

CP au CM2 : 8h30 à 11h45 et 13h25 à 16h25.

● Même (surtout) en Maternelle, **la régularité et la ponctualité** sont indispensables afin que les enfants puissent développer leurs compétences et prendre, d'une manière naturelle, de bonnes habitudes.

Etude (du CP au CM2) : lundi - mardi – jeudi – vendredi de 16 h 35 à 17 h 20.

Garderie : dès 7h30 jusque 18h30

Garderie du mercredi : 8h à 17h sur le **site de Saint Acheul**

07. ABSENCE DES ELEVES OU RETARD

Toute absence imprévue doit être signalée à la vie scolaire par téléphone au **03 22 46 04 61 (taper le 1)** ou par mail à viescolaire@saintriquier.com avant 9h00, puis justifiée le jour du retour en classe par l'intermédiaire du coupon détachable du carnet de liaison, à partir du CP, ou par un mot dans le cahier de vie en maternelle.

08. CANTINE

Le repas occasionnel doit être commandé et payé 6.70 euros au secrétariat au plus tard le jeudi ou le vendredi pour la semaine suivante. **Les repas commandés et non consommés ne sont pas remboursés.**

Le tarif annuel de la demi – pension est le suivant :

DP4 : 4 jours par semaine : 885.00€

DP3 : 3 jours par semaine : 684,00€

DP2 : 2 jours par semaine : 456,00€

09. FOURNITURES

L'établissement se charge de commander une partie des fournitures, notamment la papeterie. Cela simplifie les recherches des parents et assure à chaque enfant la même qualité de papier pour un coût intéressant.

POUR LES MATERNELLES : **20.00 €**

POUR L'ELEMENTAIRE : **30.00 €**

Cette somme sera intégrée à la facture annuelle.

Vous trouverez également jointe à cette circulaire une liste de complément de fournitures à acheter par vos soins.

10. LIVRES A.R.B.S.

Pour les élèves du CP au CM2, les livres sont réservés par vous-même auprès de l'A.R.B.S : www.arbs.com, avant le 10 août 2024.

11. AUTORISATION DE REPRISE DES ENFANTS

Il est demandé aux parents de compléter l'autorisation parentale de sortie et de reprise de l'enfant à rendre **impérativement** le jour de la rentrée.

Les parents d'élèves du CP au CM2 rempliront également cette autorisation dans le carnet de liaison remis à la rentrée.

Si, exceptionnellement, vous êtes amenés à faire reprendre votre enfant par une personne que vous ne nous avez pas précisée sur ce document, **la personne en question devra être en possession d'une autorisation écrite de votre part et d'une pièce d'identité. Sinon l'enfant ne sera pas confié à la personne.**

12. GARDERIE ET/OU ETUDE SURVEILLEE (CP à CM2)

La garderie le matin et le soir (jusque 18h30) est un service supplémentaire possible non obligatoire.

Il est proposé une étude surveillée du CP au CM2 de 16H35 à 17H20. Les élèves ne peuvent être repris qu'à 17h20.

Il est important de ne pas y laisser les enfants de façon abusive et de respecter les horaires : tout dépassement d'horaire occasionne des charges de personnel supplémentaires et engendre des frais qui seront facturés aux familles.

De plus, l'élève qui ne respectera pas le règlement pourra se voir refuser l'accès à ces services.

<u>GARDERIE / ETUDE</u>		<u>FORFAIT ANNUEL</u>
Garderie matin	dès 7h30	gratuite
Garderie soir	jusque 17H30 :	120 €
	jusque 18h30 :	240 €
Etude		120 €
Etude et garderie	jusque 18h30 :	240 €
Garderie ou étude exceptionnelle :		2.00 €/ heure

Le mercredi, une seule garderie est proposée sur le site de Saint Acheul de 8h00 à 17h00.

Tarifs : 8 € la demi-journée 15 € la journée 5.50 € le repas.
Toute journée, demi-journée et repas réservés seront facturés.

Les parents intéressés par la garderie et l'étude doivent compléter la fiche de renseignements.

13. ECOLE DIRECTE : www.ecoledirecte.com

Le service « Ecole Directe » remplace la communication papier. Il permet aux familles de consulter les messages envoyés par l'établissement, d'accéder aux informations pédagogiques (devoirs, vie scolaire), aux informations comptables et à certains documents PDF : certificat de scolarité, relevés de fin de période ainsi qu'au carnet de correspondance en ligne.

Fin août, les parents des nouveaux inscrits recevront un courrier avec leur code d'accès à Ecole Directe. **Pour les autres, les identifiants d'accès au site restent inchangés d'une année sur l'autre.** Si vous n'avez pas d'accès, contactez le secrétariat rapidement.

14. PISCINE

Afin de permettre aux élèves de participer aux activités de piscine, nous avons besoin de parents habilités. Une séance d'habilitation aura lieu en septembre à AMIENS (25 m nage libre, plongeon canard, récupération d'un objet à 2 mètres). N'hésitez pas à vous inscrire **auprès de l'enseignant dès la rentrée**. Sans parents habilités, les enfants ne pourront bénéficier de séances de piscine.

15. ASSURANCE SCOLAIRE : Individuelle Accidents

Votre enfant est assuré, par l'intermédiaire de l'établissement, par la Compagnie AXA (Garanties et franchises jointes). **Il est couvert** s'il est victime d'un accident, **sans mise en cause d'un tiers**. Cela ne remplace pas votre assurance « Responsabilité Civile » qui couvre les dommages causés à un tiers.

En ce qui concerne les lunettes, l'assurance ne prend en charge les frais que si l'enfant est blessé (certificat médical obligatoire).